Docusign Envelope ID: 075C60F5-9072-4D8E-AFCA-B301902B55FE

ABARCO EXPERTISES
Société par actions simplifiée au capital de 2 000 €
9 rue des Salamandres - 44350 GUERANDE
751 968 108 RCS SAINT-NAZAIRE

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 17 DECEMBRE 2025

LES SOUSSIGNES

1. **La société ABARCO MANAGEMENT**, société par actions simplifiée dont le siège social est 9 rue des Salamandres - 44350 GUERANDE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT-NAZAIRE sous le numéro 881 885 024, représentée par Monsieur Nicolas JAMET, son Président,

Et

2. **Monsieur Nicolas JAMET**, né le 25 septembre 1964 à GUERANDE (44), de nationalité française, demeurant 14 quai Saint Jacques - 44420 LA TURBALLE,

APRÈS AVOIR EXPOSÉ

1- Qu'ils sont seuls associés de la société par actions simplifiée dénommée « ABARCO EXPERTISES », dont le siège social est 9 rue des Salamandres - 44350 GUERANDE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT-NAZAIRE sous le numéro 751 968 108, et dont le capital social de 2 000 € est divisé en 200 actions de même valeur (ci-après la « **Société** »).

2- Que l'article 25.1 des statuts de la Société prévoit que les décisions collectives des associés peuvent résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte.

3- Que la Société envisage d'éditer des ouvrages, livres ou autres documentations en lien avec son activité principale d'ingénierie et d'études techniques.

4- Qu'en conséquence, il convient de modifier l'objet social de la Société.

ONT PRIS LES DÉCISIONS QUI SUIVENT, RELATIVES :

- à la modification de l'objet social de la Société,
- à la modification corrélative de l'article 2 des statuts de la Société,
- à la modification de l'article 25.3 des statuts de la Société,
- aux pouvoirs à donner en vue de l'accomplissement des formalités,
- à la signature électronique.

Docusign Envelope ID: 075C60F5-9072-4D8E-AFCA-B301902B55FE

PREMIERE DECISION

Les associés décident, à l'unanimité, d'adjoindre à l'objet social de la Société l'activité qui suit, à compter de ce jour :

- édition de tous ouvrages, livres ou autres documentations en lien avec les activités d'expertises, de conseils, de formations et de toutes prestations de services dans le secteur du bâtiment et la filière bois.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, les associés décident, à l'unanimité, de modifier, à compter de ce jour, l'article 2 des statuts de la Société, comme suit :

« 2. OBJET

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- *expertises, conseils, formations et toutes prestations de services dans le secteur du bâtiment et la filière bois,*
- *édition de tous ouvrages, livres ou autres documentations en lien avec les activités visées ci-dessus,*
- *import-export de matériaux sous forme de négoce et ou de courtage,*
- *l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe,*
- *et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe. »*

TROISIEME DECISION

Les associés décident de modifier, à l'unanimité, à compter de ce jour, l'article 25.3 des statuts de la Société, comme suit :

« 25.3 Nature des décisions collectives

(a) Décisions ordinaires

Sont prises dans le cadre de décisions ordinaires toutes décisions qui n'ont pas pour objet de modifier les statuts et qui ne relèvent pas de la compétence des décisions collectives extraordinaires.

Les décisions ordinaires sont prises à la majorité des droits de vote détenus par les Associés titulaires d'Actions en pleine propriété, en usufruit ou en nue-propriété, dès lors qu'ils disposent du droit de vote pour ce type de décisions en vertu des présents statuts.

(b) Décisions extraordinaires

Sont prises dans le cadre de décisions extraordinaires toutes les décisions ayant pour objet de modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ainsi que celles dont les présents statuts exigent expressément qu'elles revêtent une telle nature, et notamment :

Docusign Envelope ID: 075C60F5-9072-4D8E-AFCA-B301902B55FE

- *la transformation de la Société en une société de toute autre forme ;*
- *la modification de l'objet social ;*
- *la prorogation de la durée de la Société ;*
- *le transfert du siège social ;*
- *l'augmentation, l'amortissement ou la réduction du capital social de la Société ;*
- *la dissolution et la liquidation de la Société ;*
- *la fusion ou la scission de la Société ;*
- *toute opération d'apport d'actifs de la Société ;*
- *l'émission par la Société de tous Titres.*

Exception faite des décisions relatives à l'adoption ou à la modification de certaines clauses statutaires pour lesquelles l'unanimité des Associés est requise en application de l'article L.227-19 du Code de commerce ou d'autres décisions pour lesquelles l'unanimité est exigée par la loi, les décisions extraordinaires sont prises à la majorité des droits de vote détenus par les Associés titulaires d'Actions en pleine propriété, en usufruit ou en nue-propriété, dès lors qu'ils disposent du droit de vote pour ce type de décisions en vertu des présents statuts. »

QUATRIEME DECISION

Les associés donnent, à l'unanimité, tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

CINQUIEME DECISION

De convention expresse valant convention sur la preuve, Monsieur Nicolas JAMET a décidé de signer électroniquement le présent acte, au moyen du service de signature électronique fourni par la société DocuSign. Il reconnaît à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et il confère date certaine à celle attribuée à la signature du présent acte par le service DocuSign.

Le présent acte sera consigné sur le registre des délibérations d'associés tenu au siège social.

Pour la société ABARCO MANAGEMENT,
Monsieur Nicolas JAMET

Le 17 décembre 2025

Signé par :
Nicolas JAMET
16259E698AAE4C1...

Monsieur Nicolas JAMET

Le 17 décembre 2025

Signé par :
Nicolas JAMET
16259E698AAE4C1...